

 Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/11/2023 au 31/10/2024			Au 31/10/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	177 583		177 583	179 389
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 349		1 349	21
Charges constatées d'avance	195		195	195
ACTIF CIRCULANT	179 127		179 127	179 605
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	179 127		179 127	179 605

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/11/2023	Du 01/11/2022
	Au 31/10/2024	Au 31/10/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 10 000	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	1 000	1 000
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	164 551	162 409
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		2 142
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	175 551	175 551
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses		714
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 576	3 340
Dettes :		
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	3 576	4 054
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	179 127	179 605

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2023 au 31/10/2024			Au 31/10/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			5 117	5 184
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Dotations aux :				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			5 117	5 184
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-5 117	-5 184
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			10 302	8 040
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			10 302	8 040
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER			10 302	8 040
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			5 185	2 856

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/10/2024	Au 31/10/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 185	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 185	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-5 185	
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		714
TOTAL DES PRODUITS	10 302	8 040
TOTAL DES CHARGES	10 302	5 898
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		2 142



COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/11/2023 au 31/10/2024

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Faits caractéristiques

Les titres de participations ont été vendus au 31/10/2022.

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 179 127 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité :

- version consolidée de l'ANC 2014-03
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Intégration fiscale :

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/11/2008 dans un groupe constitué de quarante sociétés : An Ave lBraz (société mère), An Avel Braz Capital, An Avel Braz Développement, An Avel Braz Investissements, An AvelBraz Energies, Parc Eolien Vaux Coulommès II, Parc Eolien de la Côte de Belvat II, Parc Eolien de la Motte Montépreux, An Avel Braz Parcs Eoliens, Parc Eolien du Puis et la Lhuitrelle, Parc Eolien de la Côte Noire II, Parc Eolien Isle d'Aubagny, Parc Eolien de la Chapelle II, Parc Eolien du Chevalier Nollet, Parc Eolien du Village de Richebourg III, Parc Eolien de la Justice II, Parc Eolien de la Sainte Croix, Parc Eolien Clocher du Sompuis, Parc Eolien DE Clocher de Sompuis II, Parc Eolien L'huitre, Parc Eolien Perrieres II, Parc Eolien de l'Espérance, An Avel Braz Environnements, Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne, Parc Eolien du Village de Richebourg IV, Parc Eolien des Ormées, Parc Eolien du Champ de l'Epée III, Parc Eolien Allibaudières, Parc Eolien Herbissonne IV, Parc Eolien Les Allouats, Parc Eolien de Dampière Sud, Parc Eolien de l'Herbissonne II, Parc Eolien de l'Herbissonne III, AAB ParcEolien V, AAB Parc Eolien XX, Parc Eolien de la côte noire III, Parc Eolien Les Ormées, Parc Eolien La Madeleine, Parc Eolien Les Pommerats et Parc Eolien de l'Espérance II.

Société mère : An Avel Braz sise au 3 rue de l'Arrivée 75015 Paris; N° SIREN : 479 144 842

La filiale versera à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctivement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôts sur les bénéfices sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduits des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se sera constitué une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Abandon de créances :

La société An Avel Braz SAS a consenti des abandons de créance assorti d'une clause de retour à meilleur fortune à hauteur de :

- 0 euros au titre de l'année 2024,
- 0 euros au titre de l'année 2023,
- 0 euros au titre de l'exercice 2022,
- 5 688 euros au titre de l'exercice 2021,
- 3 367 euros au titre de l'exercice 2020,
- 1 453 euros au titre de l'exercice 2019,
- 123 euros au titre de l'exercice 2018,
- 17 785 euros au titre de l'exercice 2017,
- 41 731 euros au titre de l'exercice 2016.

Une reprise d'abandon de compte courant a été constatée pour 5 185.11€ au 31/10/2024.

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives de titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes et versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres) Charges constatées d'avance	 177 577 6 195	 177 577 6 195	
TOTAL	177 778	177 778	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaires : néant



Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine Emprunts et dettes financières diverses (1) (2) Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2) Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres) Dettes représentatives de titres empruntés Produits constatés d'avance	3 576	3 576		
TOTAL	3 576	3 576		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaires : néant

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 136	1 900
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	2 136	1 900

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 136.00	1 900.00
408100 FOURN. FACT. NON PARVENUES	2 136.00	1 900.00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	2 136.00	1 900.00

 Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	195	195
TOTAL	195	195

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 700	2.70270	10 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	3 700	2.70270	10 000

Commentaires : néant



AN AVEL BRAZ DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

3 Rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2024

AN AVEL BRAZ DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

3 Rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2024

À l'Associé Unique de la société AN AVEL BRAZ DEVELOPPEMENT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AN AVEL BRAZ DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 11 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Signé par Olivier Gallezot
Le 11/04/25

ID: tx_xzJKe4E6ZKkP

Olivier Gallezot

Olivier GALLEZOT

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/11/2023 au 31/10/2024			Au 31/10/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	177 583		177 583	179 389
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 349		1 349	21
Charges constatées d'avance	195		195	195
ACTIF CIRCULANT	179 127		179 127	179 605
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	179 127		179 127	179 605

 Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/11/2023	Du 01/11/2022
	Au 31/10/2024	Au 31/10/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 10 000	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	1 000	1 000
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	164 551	162 409
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		2 142
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	175 551	175 551
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses		714
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 576	3 340
Dettes :		
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	3 576	4 054
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	179 127	179 605

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2023 au 31/10/2024			Au 31/10/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			5 117	5 184
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Dotations aux :				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			5 117	5 184
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-5 117	-5 184
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			10 302	8 040
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			10 302	8 040
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER			10 302	8 040
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			5 185	2 856

 Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/10/2024	Au 31/10/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 185	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 185	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-5 185	
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		714
TOTAL DES PRODUITS	10 302	8 040
TOTAL DES CHARGES	10 302	5 898
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		2 142

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/11/2023 au 31/10/2024

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Faits caractéristiques

Les titres de participations ont été vendus au 31/10/2022.

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 179 127 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité :

- version consolidée de l'ANC 2014-03
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Intégration fiscale :

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/11/2008 dans un groupe constitué de quarante sociétés : An Ave lBraz (société mère), An Avel Braz Capital, An Avel Braz Développement, An Avel Braz Investissements, An AvelBraz Energies, Parc Eolien Vaux Coulommès II, Parc Eolien de la Côte de Belvat II, Parc Eolien de la Motte Montépreux, An Avel Braz Parcs Eoliens, Parc Eolien du Puis et la Lhuitrelle, Parc Eolien de la Côte Noire II, Parc Eolien Isle d'Aubagny, Parc Eolien de la Chapelle II, Parc Eolien du Chevalier Nollet, Parc Eolien du Village de Richebourg III, Parc Eolien de la Justice II, Parc Eolien de la Sainte Croix, Parc Eolien Clocher du Sompuis, Parc Eolien DE Clocher de Sompuis II, Parc Eolien L'huitre, Parc Eolien Perrieres II, Parc Eolien de l'Espérance, An Avel Braz Environnements, Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne, Parc Eolien du Village de Richebourg IV, Parc Eolien des Ormées, Parc Eolien du Champ de l'Epée III, Parc Eolien Allibaudières, Parc Eolien Herbissonne IV, Parc Eolien Les Allouats, Parc Eolien de Dampière Sud, Parc Eolien de l'Herbissonne II, Parc Eolien de l'Herbissonne III, AAB ParcEolien V, AAB Parc Eolien XX, Parc Eolien de la côte noire III, Parc Eolien Les Ormées, Parc Eolien La Madeleine, Parc Eolien Les Pommerats et Parc Eolien de l'Espérance II.

Société mère : An Avel Braz sise au 3 rue de l'Arrivée 75015 Paris; N° SIREN : 479 144 842

La filiale versera à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctivement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôts sur les bénéfices sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduits des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale ne sera titulaire à ce titre d'aucune créance sur la société mère, pas même dans le cas où cette dernière se sera constitué une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Abandon de créances :

La société An Avel Braz SAS a consenti des abandons de créance assorti d'une clause de retour à meilleur fortune à hauteur de :

- 0 euros au titre de l'année 2024,
- 0 euros au titre de l'année 2023,
- 0 euros au titre de l'exercice 2022,
- 5 688 euros au titre de l'exercice 2021,
- 3 367 euros au titre de l'exercice 2020,
- 1 453 euros au titre de l'exercice 2019,
- 123 euros au titre de l'exercice 2018,
- 17 785 euros au titre de l'exercice 2017,
- 41 731 euros au titre de l'exercice 2016.

Une reprise d'abandon de compte courant a été constatée pour 5 185.11€ au 31/10/2024.

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives de titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes et versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres) Charges constatées d'avance	 177 577 6 195	 177 577 6 195	
TOTAL	177 778	177 778	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaires : néant



Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine Emprunts et dettes financières diverses (1) (2) Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2) Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres) Dettes représentatives de titres empruntés Produits constatés d'avance	3 576	3 576		
TOTAL	3 576	3 576		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaires : néant

 Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 136	1 900
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	2 136	1 900

 Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 136.00	1 900.00
408100 FOURN. FACT. NON PARVENUES	2 136.00	1 900.00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	2 136.00	1 900.00

 Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2024	31/10/2023
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	195	195
TOTAL	195	195

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 700	2.70270	10 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	3 700	2.70270	10 000

Commentaires : néant